

TCHAD

Rapport de mission du 06 au 17 novembre 2015

Jean PERROT, consultant international

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Pour cela, le Ministère de la Santé Publique (MSP), cheville ouvrière de la SN-CSU, a demandé un appui technique à ses partenaires techniques et financiers sous la forme d'un expert international (financé par la Coopération Suisse à travers GIZ) et d'un expert national (financé par l'OMS).

L'objectif général de cet appui technique consiste à mettre en place la cellule technique (élaboration des textes juridique) et l'accompagner dans la mise en œuvre de la CSU ainsi que les autres instances de pilotage prévues dans le document de SN-CSU afin qu'elles remplissent au mieux leurs fonctions.

Cet appui se fera en plusieurs étapes : l'étape 1 consiste à rendre effective cette Cellule d'Appui technique et les autres instances de pilotage. Plus précisément, l'expert international aura pour tâches :

- Elaborer des propositions de textes réglementaires portant sur l'organisation et le fonctionnement des organes de pilotage de la SN-CSU, conformément aux documents de la SNPS et de la SN-CSU
- Elaborer les textes portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule d'Appui technique à la CSU, et contribuer au recrutement des membres de la Cellule
- Fournir l'appui technique pour la mise en place de la Cellule et le démarrage de ses activités, notamment par la formation des membres de cette Cellule d'Appui technique

Le présent rapport concerne la première mission relative à la première étape définie ci-dessus. La mission s'est déroulée du 6 au 17 novembre 2015. Cette mission est financée par la Coopération suisse au travers de la GIZ. Le présent consultant international a travaillé en relation étroite avec le consultant national –Mr Claude Djekadom- dont la consultation est financée par l'OMS. Les deux consultants ont travaillé en étroite relation avec leurs financeurs réciproques et en ce qui concerne le présent consultant avec Mme Michèle Marin et le Dr Abdel-Madjid Abderarim Mahamat du bureau de la Coopération Suisse à N'Djamena, ainsi qu'avec le Comité technique mis en place pour l'élaboration de la Stratégie

Nationale – Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) et dont le mandat a été étendu à la phase de mise en place des organes de suivi et de pilotage de la SN-CSU.

Tous les points évoqués dans le présent rapport ont été discutés avec le consultant national. Il ne s'agit toutefois pas d'un rapport conjoint : en effet, es durées de mission des deux consultants et les tâches à acquitter ne sont pas les mêmes.

1. Déroulement de la mission

Après une séance de briefing avec les responsables de la Coopération Suisse à N'Djamena et une rencontre avec Mr AbatchaKadaï de l'OMS, accompagné du consultant national –Mr Claude Djekadom, financé par l'OMS- une première séance de travail a été organisée avec Mr Djedossoum du Comité technique, MSP. Cette rencontre a permis d'évoquer les TDRs de la mission d'ensemble et d'expliquer les raisons du phasage en deux étapes de l'appui.

Le présent consultant a expliqué, en lien avec ses propres TDRs, que le point de démarrage de l'appui consistait à rendre effective et opérationnelle la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU. Ceci entend trois points essentiels :

- Que la Cellule ait été officiellement créée ;
- Que les personnels de cette Cellule aient été affectés ;
- Que les personnels de cette Cellule aient été formés sur les concepts de la Couverture Sanitaire Universelle d'une part et sur la SN-CSU du Tchad d'autre part.

Ces points constituent des préalables sans quoi tout appui complémentaire des partenaires techniques et financiers serait vain. Pour être plus précis, l'appui des consultants pour l'élaboration du plan d'action de cette Cellule n'a de sens que si ces préalables sont réalisés.

Les deux missions du présent consultant pour cette étape 1 s'attachent à faire en sorte que ces préalables soient réalisés.

Avant d'entrer sur les actions qui ont été menées dans ce cadre, le présent consultant voudrait souligner le point suivant :

- A partir d'une version dite de septembre 2014 du document de la SN-CSU, le Comité technique a tenu un atelier de validation technique interne qui a débouché sur la version dite de novembre 2014, version qui marque la fin du travail préparatoire du Comité technique ;
- Cette version du document de la SN-CSU a servi de base à l'atelier de validation technique externe qui s'est tenu à l'Hôtel Kempinski le 18 février 2015 ;
- S'agissant d'un document interministériel (5 ministères sont officiellement parties prenantes), celui-ci a été porté à l'approbation du Premier Ministre, lequel a signé l'Avant-propos de ce document courant septembre 2015 ;
- L'OMS s'est ensuite engagée pour assurer l'impression de ce document.

A son arrivée, le présent consultant a eu à faire remarquer que la version signée par le Premier Ministre n'était pas la bonne version (la signature portait sur la version dite de

septembre 2014 et non sur la dernière version, celle de novembre 2014). Cette erreur a été réparée et l'imprimeur dispose maintenant de la bonne version.

Suite à cette situation le consultant a pu s'atteler au mandat de sa mission.

En accord avec le Comité technique, les consultants se sont attelés à la rédaction d'un Arrêté interministériel pour la mise en place des instances d'appui et de suivi de la SN-CSU. Plutôt que d'élaborer un arrêté portant unique sur la cellule interministérielle de coordination de la SN-CSU, il a été retenu le principe d'élaborer un arrêté « **Portant Création d'un Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle** », comprenant le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU, le comité technique de suivi de la SN-CSU et la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU. Ces instances sont décrites dans le document même de la SN-CSU et l'Arrêté ministériel s'appuie sur ce document.

Différentes versions de cet Arrêté interministériel ont été préparées par les consultants et discutées lors de réunions du Comité technique. Le principe général de cet Arrêté interministériel consiste à poursuivre l'esprit de la SN-CSU, stratégie elle-même interministérielle impliquant directement 5 Ministères. Les différentes instances proposées dans l'arrêté doivent donc s'inscrire dans cette logique. La dernière version de ce projet d'arrêté interministériel figure en ANNEXE 1.

Il a été proposé que cet arrêté soit transformé en un décret signé par conséquent par le Président de la République. Il a été alors argué qu'un tel processus prendrait beaucoup de temps et que par conséquent les deux partenaires techniques et financiers –l'OMS et la Coopération Suisse- ne seraient pas en mesure d'apporter l'appui demandé par le MSP au travers des TDRs élaborés à cet effet.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'il a toujours été entendu que la Couverture Sanitaire Universelle était une composante et de la Protection et qu'au moins les deux stratégies élaborées devaient être coordonnées. La mission a donc cherché à faire le point sur l'état d'avancement du côté de la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale (SNPS). De ceci, il ressort :

- Que la SNPS a été validée en conseil des ministres du 2 juillet 2015 et a donné lieu à un Décret, le Décret N°1592 /PR/PM/MPCI/2015 du 27 juillet 2015, portant Adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ;
- Que le secteur de la Protection sociale est en train de préparer des arrêtés portant 1) Portant Création d'un Cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et, 2) Portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule Nationale de Filets Sociaux. Ces deux instances seront créées par arrêtés interministériels signés par le Premier Ministre.

En ce qui concerne la SN-CSU son adoption n'a pas fait l'objet d'un décret mais plus simplement, il est considéré que la signature de la préface du document de la SN-CSU vaut adoption.

Par ailleurs, en ce qui concerne les organes de mise en œuvre et de suivi de la SN-CSU, il est suggéré que le processus soit le même que celui de la SNPS, à savoir la signature d'un arrêté interministériel par le Premier Ministre instituant simultanément tous les organes de mise en œuvre et de suivi de la SN-CSU. Soulignons que, pour chacun de ces organes, il est rappelé qu'ils doivent impérativement se coordonner avec les organes de la SNPS et veiller à ce que les activités mises en œuvre soient complémentaires.

Ce projet d'arrêté interministériel stipule que les membres de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (1 coordinateur et 5 cadres en provenance des 5 ministères impliqués dans la SN-CSU) devront être en situation de détachement par rapport à leur ministère d'origine et devront être proposés sur la base de description de postes précise. Ces fichiers de description de postes ont été préparés par les consultants et transmises au Comité technique : ANNEXE 2.

Il a été, par ailleurs, évoqué la nécessité de mieux impliquer l'Assemblée Nationale dans la SN-CSU. Il y a de cela plus de deux ans déjà, cette demande avait été évoquée, à la demande de l'OMS. Pour des raisons diverses, cette demande n'a pas été honorée. Il est sans doute bon de la réactiver et de programmer à brève échéance, une journée d'information sur la SN-CSU à l'Assemblée Nationale. Une telle journée demande une préparation en profondeur. L'organisation d'une telle journée pourrait être une des tâches de la prochaine mission du présent consultant. Mais avant cette journée, il est essentiel que le Comité technique actuel et le consultant national approche le Dr Ndeikoundam, conseiller Santé auprès de l'Assemblée Nationale afin d'opérationnaliser une telle journée d'information sur janvier 2016. Le présent consultant pourra alors contribuer à l'élaboration des contenus de cette journée lors de sa prochaine mission.

Par ailleurs, les consultants ont commencé à préparer les étapes futures de l'appui à la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU, notamment l'élaboration du plan d'action de cette Cellule. Il convient encore de rappeler que l'élaboration de ce plan d'action est l'affaire des membres de cette Cellule et que par conséquent les consultants ne peuvent que se situer en appui aux membres de cette Cellule. Par conséquent l'appui ne pourra intervenir qu'une fois que la Cellule aura été mise en place. Cependant, au cours de la présente mission, et à la demande de l'OMS, les consultants ont commencé à poser les jalons de ce Plan d'action. Cette réflexion est contenue dans la Note technique jointe à ce rapport : ANNEXE 3. Ce travail devra bien évidemment être repris et approfondi avec les membres de la Cellule lorsqu'ils auront été nommés et pourrit constitué une base pour la future mission.

En résumé de cette mission, on peut dire que

- le texte de l'arrêté est maintenant prêt à être présenté aux instances du Premier ministre, ce qui signifie que le MSP doit en faire la transmission officielle au bureau

du Premier Ministre. Le consultant national avec le Comité technique s'assurera de cette tâche ;

- Une fois que cet arrêté aura été signé (après peut-être certains allers-retours entre le MSP et le Premier Ministre), il faudra procéder à l'affectation du Coordonnateur et des 5 cadres de la Cellule Interministérielle.

Ces deux points constituent des préalables à la poursuite de l'appui de la part des partenaires.

En conséquence, et en ce qui le concerne, il est envisagé que la prochaine mission du présent consultant se déroule du 5 au 17 janvier 2016. Toutefois, l'effectivité de cette mission à ces dates dépend de la réalisation des deux points ci-dessus. Concrètement, la décision concernant les dates de cette mission devra impérativement être prise avant le 10 décembre 2015 (lettre d'invitation, obtention du visa) afin que le consultant puisse assurer les préparatifs de sa mission.

En conclusion, les tâches d'une mission qui se déroulerait début janvier 2016 seraient les suivantes :

- Appuyer le Comité technique, si nécessaire, dans la finalisation de l'arrêté interministériel et dans la mise en place des différents organes à mettre en place ;
- Appuyer le MSP pour l'organisation d'une rencontre avec l'Assemblée Nationale ;
- Sur la base de la note technique jointe (annexe 3), travailler avec la Cellule interministérielle de Coordination de la SN-CSU sur la conception et les principes d'un futur plan d'action de la Cellule.

ANNEXE 1

Note de présentation

La SN-CSU a été officialisée par sa signature par le Premier Ministre le 3 septembre 2015. Il convient donc maintenant de la rendre effective.

La première étape consiste à mettre en place les différentes instances d'accompagnement et de suivi de cette SN-CSU telles qu'elles sont prévues dans le document de cette Stratégie.

Pour ce faire, il est suggéré d'adopter un arrêté interministériel « **Portant Création d'un Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle** ».

Le principe général du projet d'arrêté proposé ci-dessous repose sur la considération que la SN-CSU implique directement 5 ministères (Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Fonction Publique, des l'Emploi et du Travail, Ministère de la Femme, de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale) et que, par conséquent, ces 5 ministères doivent être impliqués dans les instances proposées. Toutefois, comme l'indique le document SN-CSU, le MSP joue un rôle de leader dans cette stratégie et par conséquent occupe une place particulière dans ces instances.

Dans le document de SN-CSU, trois instances d'accompagnement et de suivi sont prévues, à savoir :

- Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU
- Le comité technique de suivi de la SN-CSU qui sera le prolongement du Comité technique d'élaboration de la SN-CSU ;
- La Cellule Interministérielle de coordination de la SN-CSU

L'arrêté ci-dessous proposé porte sur ces trois instances qui constituent le Cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle.

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

VISA : SGG

Arrêté N° _____/PR/PM/2015

Portant Création d'un Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°1117/PR/2013 du 21 novembre 2013, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°1780/PR/PM/2015 du 23 août 2015, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 283/PR/PM/2014 du 02 mai 2014, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses membres ;

Vu le document de la Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle, 3 septembre 2015

Vu le Décret N°1592 /PR/PM/MPCI/2015 du 27 juillet 2015, portant Adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)

Vu les nécessités de Service.

ARRÊTE

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Il est créé un Cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU).

Article 2 : Le Cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle est constitué des structures suivantes :

1. Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU ;
2. Le Comité Technique de Suivi de la SN-CSU ;
3. La Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU.

CHAPITRE II : Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU

Article 3 : Organe de décision, le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU a pour mission d'orienter, coordonner et prendre des décisions stratégiques en matière de couverture sanitaire universelle et d'en apprécier l'évaluation.

A ce titre, il est chargé de :

- Donner des orientations sur des politiques et stratégies de la couverture sanitaire universelle ;
- Prendre des décisions sur les questions liées à la couverture sanitaire universelle ;
- Apprécier la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Couverture sanitaire universelle ;
- Coordonner la communication sur la couverture universelle ;
- Veiller à la coordination des actions de plaidoyer et de mobilisation des fonds d'appui à la promotion de la couverture sanitaire universelle ;
- Veiller à la cohérence des programmes issus des axes stratégiques de la SN-CSU avec les priorités nationales ;
- Veiller à la visibilité et aux impacts des programmes de couverture sanitaire universelle ;
- Assurer de la cohérence des activités de la SN-CSU avec celles de la SNPS ;
- Veiller au bon fonctionnement du Comité Technique de Suivi de la SN-CSU.

Article 4 : Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU est composé comme suit :

Président : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

1^{er} Vice-Président : Le Ministre de la Santé Publique ;

2^{ème} Vice –Président : Le Ministre en charge du Plan et de la Coopération.

Membres :

- Le Ministre en charge du Travail et de l'Emploi ;
- Le Ministre en charge de la Femme, de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale ;
- Le Ministre en charge des Finances et du Budget.

Le **Secrétariat** du Haut Comité Interministériel de la SN-CSU est assuré par le Secrétaire Général de la Primature.

Article 5 : Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU se réunit une fois par semestre sur convocation de son Président. Il peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que de besoin.

Article 6 : Le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU peut faire appel à toute personne dont il juge la compétence nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Article 7 : Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le Haut Comité Interministériel de la SN-CSU est assisté par le Comité Technique de Suivi de la SN-CSU.

CHAPITRE III : Le Comité Technique de Suivi de la SN-CSU

Article 8 : Il est créé un Comité Technique de Suivi de mise en œuvre de la SN-CSU.

Article 9 : Le Comité technique de suivi est présidé par le SG du MSP.

Article 10 : Le Comité technique de suivi est composé d'une part des membres ayant participé à l'élaboration de la SN-CSU et d'autre part de membres nouveaux qui seront désignés par arrêté ministériel du MSP, après concertation avec les Ministères concernés. Il représente la diversité des acteurs impliqués dans la Couverture Sanitaire Universelle.

Article 11 : Ce Comité a pour mandat :

- de valider les plans d'action préparés par la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU ;
- d'impulser de nouvelles activités et de nouvelles sources de financement ;
- d'apprécier le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SN-CSU présenté par la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU.

A tout moment, le Comité devra s'assurer de la cohérence des activités de la SN-CSU avec celles de la SNPS ;

Ce Comité technique de suivi tire ses informations de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU.

Article 12 : Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU au travers de son coordinateur.

Article 13 : Le Comité technique de suivi émet des recommandations qui sont transmises à la Cellule Interministérielle de Coordination, et au Haut Comité Interministériel de la SN-CSU si des décisions importantes et des arbitrages sont nécessaires.

Article 14 : Le Comité technique de suivi élaborera son règlement intérieur.

CHAPITRE IV : La Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Article 15 : La Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU est l'émanation des Ministères impliqués dans la SN-CSU à savoir le Ministère de la Santé Publique (MSP), le Ministère des Finances et du Budget (MFB), le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail (PFPET), le Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale (MFPPESN).

Article 16 : La Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU, structure permanente de l'administration, a pour mandat de s'assurer de la mise en œuvre de la SN-CSU par les différents responsables des activités CSU. Plus particulièrement:

- Assurer l'information des différents acteurs sur la SN-CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, etc. ;
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU

Pour cela, la Cellule consolidera, dans un plan d'action pour chacune des orientations stratégiques, les activités des différents responsables. Avec ces responsables, elle élaborera ces plans d'action et suivra leur mise en œuvre.

- Au démarrage de la SN-CSU, coordonner la mise en place d'un plan de formation concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques ;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS ;
- Annuellement, élaborer un rapport sur la mise en œuvre de la SN-CSU qui est transmis au Comité Technique de Suivi et au Haut Comité Interministériel de la SN-CSU.

La Cellule devra toujours veiller de la cohérence des activités de la SN-CSU avec celles de la SNPS ;

Article 17 : La Cellule est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général du Ministère de la Santé Publique.

Article 18 : La Cellule est dirigée par un Coordonnateur ayant rang de Directeur Général. Celui-ci est nommé par décret sur proposition du Ministre de la Santé Publique.

Article 19 : Outre le Coordonnateur, la Cellule est composée de cinq (05) cadres, détachés auprès de celle-ci par chacun des cinq (05) Ministères concernés, selon des profils de postes préparés en conséquence. Ces cadres sont régis par le statut de détachement défini par la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail.

Article 20 : Pour assurer son fonctionnement, la Cellule dispose d'un budget spécifique inscrit au budget du MSP. Ce budget permet d'assurer les salaires du Coordonnateur de la Cellule, des 5 cadres détachés des 5 ministères concernés ainsi que des personnels de services (secrétaire, agent). Ce budget comprend également les dépenses de fonctionnement de la cellule.

Ce budget peut être complété par les Partenaires Techniques et Financiers.

CHAPITRE V- DISPOSITIONS FINALES

Article 21 : Les Cinq (5) Ministres directement impliqués par la SN-CSU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djamena, le

Ampliations:

MSP/MFB/MFPTE/MPCI/MFPPESN.....	06
DRH/DSRB.....	03
Directions.....	07
Intéressé.....	01
Archives/Dossiers.....	02

S.E LE PREMIER MINISTRE

KALZEUBE PAYIMI DEUBET

ANNEXE 2

FICHE DE POSTE : Coordonnateur de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Secrétariat général du MSP
Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Coordonnateur de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du MSP

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...)
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer

les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le Ministère de la Santé Publique

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en vigueur.

Les attributions du Coordonnateur sont les suivantes :

- Assure l'encadrement des 5 cadres de la CIC-SNCSU ainsi que du personnel de service. Il assure le bon fonctionnement de la CIC-SNCSU
- Avec les cadres de la CIC-SNCSU et en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la CSU, il élabore le Plan d'action de la CIC-SNCSU et veille à son exécution
- Met en œuvre le Plan d'action dont l'objectif général est de s'assurer du bon déroulement et de la cohérence des activités dans le domaine de la CSU menés par les différents responsables
- Rend compte périodiquement au Secrétariat Général du MSP de l'état d'avancement des travaux et des difficultés rencontrées
- Assure le Secrétariat du Comité technique de Suivi de la SN-CSU

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Médecin de santé publique ou Administrateur (bac + 5)
- Minimum 10 ans d'expérience dans le secteur de la santé
- La connaissance du MSP est indispensable, la connaissance des autres Ministères impliqués est également nécessaire
- Avoir participé à l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle est un plus
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de synthèse,
- Aptitude au travail en équipe et à l'encadrement,
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution,
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

Le Coordonnateur de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SNCSU a rang de Directeur

FICHE DE POSTE : Cadre responsable des questions de Financement de la Santé

Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Membre de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-SCSU, responsable des questions relatives au financement de la santé

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Coordonnateur de la CIC-SNCSU

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...)
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan

mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le MSP. Le Ministère des Finances et du Budget fait proposition, sur C.V., deux candidats

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en vigueur.

Les attributions du Responsable des questions relatives au Financement de la santé sont les suivantes :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la CIC-SNCSU
- Assure le suivi de l'orientation stratégique 6 (Mobiliser les ressources financières pour la couverture universelle)
- Prépare le « budget CSU », avec tous les Ministères concernés par la CSU ainsi qu'avec tous les acteurs impliqués

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Economiste (bac + 5)

- Minimum 3 ans d'expérience
- Connaissance du secteur de la santé est indispensable, la connaissance des Ministères impliqués dans la CSU est un plus
- Connaissance approfondie du Ministère des Finances et du Budget : connaissance du Budget de l'Etat et des financements innovants
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de travailler en étroite collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU
- Capacité de synthèse,
- Capacité à envisager les dossiers dans leur dimension interministérielle
- Aptitude au travail en équipe,
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution,
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

FICHE DE POSTE : Cadre responsable des questions relatives à l'offre de services de santé

Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Membre de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-SCSU, responsable des questions relatives à l'offre de services de santé

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Coordonnateur de la CIC-SNCSU

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...)
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan

mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le Ministère de la Santé Publique sur la base de deux C.V.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en vigueur.

Les attributions du Responsable des questions relatives à l'offre de services de santé :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la CIC-SNCSU
- Assure le suivi des orientations stratégiques 2 (Utiliser les ressources plus efficacement et plus équitablement) et 3 (Favoriser le partenariat public – privé)
- Contribue, avec les autres cadres de la CIC-SNCSU, au suivi de l'orientation stratégique 1 (Développer des mécanismes de protection contre les risques financiers)
- Contribue, avec les autres cadres de la CIC-SNCSU, au suivi de l'orientation stratégique 4 (Prévenir des risques ayant une incidence sur la santé)
- Contribue à l'élaboration des indicateurs de suivi de la SN-CSU et à leur calcul

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Médecin de santé publique
- Minimum 3 ans d'expérience
- La connaissance du secteur de la santé est indispensable, tant au niveau central que périphérique, la connaissance des Ministères impliqués dans la CSU est un plus
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout.

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de travailler en étroite collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU
- Capacité de synthèse,
- Capacité à envisager les dossiers dans leur dimension interministérielle
- Aptitude au travail en équipe,
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution,
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

FICHE DE POSTE : Cadre responsable des questions d'assurance santé et de protection contre les risques financiers

Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Membre de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-SCSU, responsable des questions d'assurance santé et de protection contre les risques financiers

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Coordonnateur de la CIC-SNCSU

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...)
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan

mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le MSP. Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi fait proposition, sur C.V., de deux candidats

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en vigueur.

Les attributions du Responsable des questions d'assurance santé et de protection contre les risques financiers :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la CIC-SNCSU
- En collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU, assure le suivi de l'orientation stratégique 1 (Développer les mécanismes de protection contre les risques financiers) et sollicite les réformes nécessaires
- Contribue à l'élaboration des indicateurs de suivi de la SN-CSU et à leur calcul

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Economiste de la santé, spécialisé dans les questions d'assurances santé : bac+5

- Minimum 3 ans d'expérience
- Connaissance du secteur de la santé est indispensable, la connaissance des Ministères impliqués dans la CSU est un plus
- Connaissance approfondie du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi et de tous les mécanismes d'assurances et de mutuelles de santé
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de travailler en étroite collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU
- Capacité de synthèse
- Capacité à envisager les dossiers dans leur dimension interministérielle
- Aptitude au travail en équipe
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution
- Bonne maîtrise de l'outil informatique

FICHE DE POSTE : Cadre responsable des questions de prévention contre les risques et prise en compte des souhaits de la population

Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Membre de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-SCSU, responsable des questions de prévention contre les risques et prise en compte des souhaits de la population

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Coordonnateur de la CIC-SNCSU

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la

CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...);

- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le MSP. Le Ministère de la Femme, de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale fait proposition, sur C.V., de deux candidats

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en

vigueur.

Les attributions du Responsable des questions de prévention des risques ayant une incidence sur la santé et des souhaits de la population :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la CIC-SNCSU
- En collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU, assure le suivi de l'orientation stratégique 4 (Prévenir des risques ayant une incidence sur la santé) et l'orientation stratégique 5 (Prendre en compte les souhaits des populations)
- Contribue à l'élaboration des indicateurs de suivi de la SN-CSU et à leur calcul

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Sociologue, bac+5
- Minimum 3 ans d'expérience
- La connaissance du secteur de la santé est indispensable, la connaissance des Ministères impliqués dans la CSU est un plus
- Connaissance approfondie du Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et plus particulièrement de la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale (SNPS)
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de travailler en étroite collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU
- Capacité de synthèse
- Capacité à envisager les dossiers dans leur dimension interministérielle
- Aptitude au travail en équipe
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution
- Bonne maîtrise de l'outil informatique

FICHE DE POSTE : Cadre responsable de prospectives

Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Membre de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-SCSU, responsable de prospectives

Position dans la structure : Placé sous la responsabilité du Coordonnateur de la CIC-SNCSU

Présentation de la Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU

Le Tchad a validé techniquement sa Stratégie Nationale sur la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en février 2015 et ce document est devenu officiel en septembre 2015 par la signature de la préface de ce document par le Premier Ministre. Le pays doit donc maintenant s'engager dans la mise en œuvre de cette SN-CSU.

Afin de faciliter le travail de ceux qui sont responsables des activités à mener afin de progresser sur le chemin de la couverture sanitaire universelle, une Cellule Interministérielle de Coordination de la SN-CSU (CIC-SNCSU) a été créée. Cette Cellule, qui est au service des acteurs responsables des activités CSU, a les attributions suivantes :

- Assurer l'information auprès des différents acteurs responsables des activités de la CSU (diffusion de la SN-CSU, information sur les expériences des autres pays, ...) ;
- Elaborer et consolider toutes les dépenses publiques pour la CSU ;
- Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU, ce qui signifie :
 - S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter ;
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes ;
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Dynamiser la diminution de l'exposition aux risques
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Coordonner les formations concernant la CSU, notamment aux niveaux périphériques;
- Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU, articulés avec de la SNPS

Cette unité, en concertation avec toutes les parties prenantes, devra élaborer puis mesurer des indicateurs de résultats concernant la CSU. Une attention toute particulière sera accordée à la prise en compte de l'équité. Les indicateurs retenus seront spécifiques au Tchad. Toutefois, afin d'assurer les comparaisons internationales, seront aussi pris en compte les indicateurs retenus au plan

mondial.

Cinq Ministères sont directement concernés par la SN-CSU : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, et le Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique assure le leadership dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle la CIC-SNCSU est directement et administrativement rattachée au Secrétariat Général du MSP. Le Secrétariat Général du MSP, au travers du Comité technique de la SNCSU, rendra compte des résultats atteints par la CIC-SNCSU au Comité de Pilotage.

Ce poste est pourvu par le MSP. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale fait proposition, sur C.V., de deux candidats

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Pour assurer ses tâches, la CIC-SNCSU sera composée d'un Coordonnateur et de 5 cadres qui eux sont issus des Ministères impliqués dans la SN-CSU. Les membres de cette Cellule seront en situation de détachement de leur corps d'origine, selon les textes de la Fonction Publique en vigueur.

Les attributions du Responsable des questions relatives aux prospectives :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la CIC-SNCSU
- S'assurer de la prise en compte de la SN-CSU dans l'ensemble des documents de Politique et de Prospectives du pays
- Contribue à l'élaboration des indicateurs de suivi de la SN-CSU et à leur calcul

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

- Economiste ou Planificateur, bac+5
- Minimum 3 ans d'expérience

- Connaissance du secteur de la santé est indispensable, la connaissance des Ministères impliqués dans la CSU est un plus
- Connaissance approfondie du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et des textes de Politiques du pays
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est un plus
- Une expérience internationale est un atout

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- Capacité de travailler en étroite collaboration avec les autres cadres de la CIC-SNCSU
- Capacité de synthèse
- Capacité à envisager les dossiers dans leur dimension interministérielle
- Aptitude au travail en équipe
- Capacité d'initiative, d'adaptation et d'évolution
- Bonne maîtrise de l'outil informatique

ANNEXE 3

NOTE TECHNIQUE SUR LE PLAN D'ACTION DE LA CELLULE DE COORDINATION SN-CUS

Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle (SNCSU) retrace dans sa forme globale les activités que doit mener la Cellule de coordination. Cette cellule, « Unité opérationnelle d'appui à la mise en œuvre de la CSU » tel que indiqué dans la SN-CSU, coordonnera les activités des différents organes de mise en œuvre de la couverture universelle de santé au Tchad. La cellule de coordination de la SNCSU mènera une gamme d'activités qui, pour certaines, lui sont exclusives et qui, pour d'autres, relèvent des organes des 5 ministères impliqués dans la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle.

A. ACTIVITES DE COORDINATION DE LA CELLULE

I. Contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SN-CSU

Cette activité se fera avec le concours des Cinq ministères impliqués qui conjuguent leurs activités de mise en œuvre de la CSU. Cela consiste à :

- S'assurer de la cohérence des activités menées en amenant les différents acteurs à se concerter
 - Impulser la faisabilité d'actions nouvelles et innovantes
 - Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les populations
 - Contribuer à la recherche d'une aide extérieure pérenne pour la CSU
- Pour cela, la Cellule consolidera, dans un plan d'action pour chacune des orientations stratégiques, les activités des différents responsables. Avec ces responsables, elle élaborera ces plans d'action et suivra leur mise en œuvre.

II. Coordonner les formations relatives à la CSU

La cellule a pour tâche aussi de s'assurer que les formations des responsables locaux de la mise en œuvre des activités CSU ont effectivement été faites. Les activités de formation dans le cadre de la CSU doivent être coordonnées avec les directions techniques et les organes d'information et de formation des cinq ministères concernés.

B. ACTIVITES EXCLUSIVES DE LA CELLULE

I. Assurer l'information auprès des bénéficiaires de la CSU

Pour cette activité, il sera mené une campagne de sensibilisation de masse de la population afin de diffuser de la SN-CSU. : par les médias (radio, télévision, presse écrite, etc.), élaboration de messages-clés de la CSU, identification des canaux de divulgation, etc.

La Cellule élaborera cette campagne en collaboration avec des 5 ministères impliqués dans la SN-CSU.

II. Elaborer et consolider le budget de la CSU

La Cellule de coordination est dans ce domaine de constituer toutes les dépenses publiques en faveur de la santé par chaque département impliqué dans la CSU. Partant, elle serait capable d'affirmer l'effort du Gouvernement en matière de couverture des soins de santé pour la population sans grands risques financiers.

III. Elaborer et alimenter en information les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CSU

Pour cette activité, la Cellule sera amené à organiser un à deux ateliers d'harmonisation et de validation des indicateurs par les départements impliqués de loin ou de près par la CSU ainsi que tous les partenaires concernés par la question. Evidemment cela tiendra après la prise en compte des indicateurs types de la CSU mais en les relativisant aux indicateurs pris au niveau international pour le souci de comparaison international.

IV. Sensibiliser les PTFs

Cette action consistera à s'assurer que le financement de la CSU budgétisé par les partenaires aille dans les activités de mise en œuvre du plan d'action annuel de la CSU.

V. Revue annuelle

La Cellule élaborera une revue annuelle des activités de mise en œuvre de la CSU dont elle transmettra le rapport au Comité Technique de Suivi. Ce dernier pourrait transmettre ce rapport au Haut Comité Interministériel de la SN-CSU